Les feux de signalisations des navires

Afin de mieux visualiser les caractéristiques des feux de navires et leur disposition, les schémas suivants vous présentent, vu de haut, les feux de route bâbord (à gauche) et tribord (à droite) et le feu arrière.
Vu de côté, les feux bâbord et tribord ne peuvent bien évidemment pas être vu ensemble (sauf de face).

Les angles de vue des feux bâbord et tribord ont une ouverture de 112,5 degrés. Les feux de mâts sont visibles sur 225 degrés et le feu arrière (feu de poupe) sur 135 degrés.

Navire à propulsion mécanique de longueur supérieure à 50 mètres.

Navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 50 mètres.

Voilier de moins de 20 mètres faisant route à la voile.

FEUX DES NAVIRES DE PLAISANCE

Les schémas présentés ci-dessous vous aident à repérer facilement les feux de route des différents type de bateaux selon la direction dans laquelle ils sont vus. Les demi-cercles représentent des feux visibles jusqu'à 225 degrés. Les cercles complets sont visibles sur 360 degrés.

Voilier ou bateau à moteur de moins de 7 mètres

Voilier de moins de 20 mètres faisant route à la voile, vu du côté tribord.

Voilier de moins de 20 mètres faisant route au moteur, vu du côté tribord.

Navire à moteur de moins de 20 mètres vu du côté tribord.

FEUX DES NAVIRES DE PÊCHE

Chalutier de moins de 50m en route et en pêche vu du côté tribord.

Chalutiers de plus de 50m en route et pêchant de concert.

Chalutier de moins de 50m arrêté, avec ses filets engagés.

Chalutier de plus de 50m en route et en pêche vu du côté bâbord.

Navire de pêche de moins de 50m, autre qu'un chalutier, avec engin de pêche de plus de 150m.

Chalutier de moins de 50m arrêté, jetant ses filets.

Navire de pêche de plus de 50m pêchant à la grande senne.

Chalutier de plus de 50m arrêté, relevant ses filets.

FEUX DES NAVIRES DE COMMERCE

Navire de moins de 50m en

Navire de plus de 50m échoué.

Signalisation

Navire à moteur de moins de 50m en route, vu de bâbord.

Navire à moteur de plus de 50m en route, vu de bâbord.

route à capacité de manoeuvre restreinte.

Navire de moins de 50m, pas maître de sa manoeuvre avec erre.

Navire de plus de 50m au mouillage.

Navire remorqué.

Navire de plus de 50m handicapé par son grand tirant d'eau.

AUTRES FEUX DE NAVIRES

Bateau-pilote en route

Navire et remorqueur (remorquage à couple).

Navire et pousseur en route formant une seule unité.

Navire remorqué et remorqueur en route dont la remorque ne dépasse pas 200m.

Navire remorqué et remorqueur en route (à capacité de manoeuvre réduite) dont la remorque dépasse 200m.

LES MARQUES DE JOUR

Remorqueur tractant un navire. La longueur du train de remorque dépasse 200 mètres. Capacité de manoeuvre restreinte.

Navire dont la capacité de manoeuvre est restreinte.

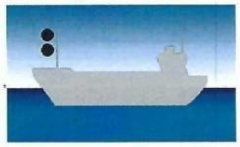

Navire pas maître de sa manoeuvre.

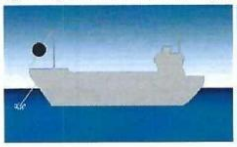

Navire au mouillage.

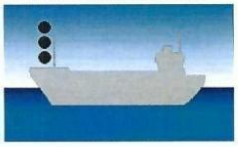

Navire échoué.

Il est obligatoire d'allumer ses feux de route, de la tombée de la nuit au lever du soleil. Cette obligation doit être scrupuleusement respectée afin d'éviter tout risque de collision et afin de se faire remarquer de loin par tout autre navire.
Une règle facile à retenir *"rouge sur rouge, rien ne bouge, vert sur vert, tout est clair"* permettra de vous rappeler que lorsque vous voyez le **feu rouge d'un navire sur bâbord** ou un **feu vert sur tribord**, il n'y a **aucun risque de collision** avec un autre navire puisque celui-ci a une route parallèle à la votre, soit dans le même sens, soit dans le sens contraire.
L'inverse, "*rouge sur vert ou vert sur rouge*", indique des routes qui se croisent avec donc **un risque de collision.**
De même, lorsque vous voyez **en même temps les feux rouges et vert**, cela signifie que ce bateau fait route sur vous.

Dans ces deux dernier cas, il conviendra de surveiller la route de ce navire et, si nécessaire de modifier votre cap.

Navires à moteur

- Feu de côté babord rouge sur 112,5 degrés
- Feu de côté tribord vert sur 112,5 degrés
- Feu de poupe blanc sur 135 degrés
- Feu de mât blanc sur 225 degrés

Vedettes plus de 50 mètres
Un second feu de mât blanc éclairant sur 225 degrés, placé plus haut en arrière de 1er feu.

Voiliers moins de 20 mètres
2 feux de côtés rouge et vert visibles sur 112,5 degrés d'une portée de 2 milles. Feu de poupe blanc éclairant sur 135 degrés d'une portée de 2 milles.
Les feux de côtés et le feu de poupe peuvent être réunis en un fanal unique placé au sommet ou à la partie supérieure du mât à l'endroit le plus visible. Les voiliers de moins de 20 mètres peuvent également montrer un feu rouge et un feu vert superposés, le rouge au dessus du vert sur 360 degrés en tête de mât.

Voiliers moins de 7 mètres
Mêmes feux que pour les voiliers de moins de 12 mètres ou un seul feu blanc, visible sur tout l'horizon.

Vedettes moins de 20 mètres
Feux de côté vert et rouge d'une portée de 2 milles pouvant être réunis en un fanal. Feu blanc de poupe d'une portée de 2 milles. Feu blanc de mât d'une portée de 3 milles, visibles sur 225 degrés vers l'avant. Il doit être au moins à 2,50 mètres au dessus du plat-bord et à 1 mètres au dessus des feux de côtés.

Vedettes moins de 12 mètres
Feux de côté vert et rouge d'une portée de 1 mille. Feu blanc de poupe d'une portée de 2 milles. Les feux blancs de poupe et avant peuvent être remplacés par un seul feu blanc visible sur tout l'horizon.

Vedettes moins de 7 mètres
Mêmes feux qu'un bateau de moins de 12 mètres ou un seul feu blanc, visible sur tout l'horizon.

Remorqueurs
Le remorqueur montre deux feux blancs superposés visibles sur 225 degrés si la remorque (le câble avec le ou les bateaux remorqués) mesure moins de 200m. Trois feux blancs superposés si la remorque dépasse 200m.
Un feu de poupe jaune de 135 degrés est placé au dessus du feu de poupe pour faciliter le pilotage des bateaux remorqués. Les bateaux remorqués éteignent leur feu blanc de mât.

Bateaux-pilotes
Feu blanc au dessus d'un feu rouge en tête de mât, visibles sur tout l'horizon.

Sous-marins
Feu jaune scintillant, en plus des feux de route d'une vedette.

Dragues
Deux feux rouges, séparés par un feu blanc, visibles sur tout l'horizon. Le passage est libre du côté des deux feux verts superposés, visibles sur 360 degrés.

Aéroglisseurs
Feu jaune scintillant, visible sur tout l'horizon, en plus des deux feux d'un bateau à moteur.

Navires non maîtres de leur manoeuvre
2 feux rouges superposés en tête de mât, visibles sur tout l'horizon. Ils remplacent les feux blancs de 225 degrés.

Navires gênés par leur tirant d'eau
3 feux rouges superposés visibles sur 360 degrés.

Navires au mouillage

- Moins de 50m: un feu blanc, visible sur tout l'horizon.
- 50m et plus: 2 feu blancs, l'avant plus haut que le feu arrière.

Navires échoués
2 feux rouges superposés et feux de mouillage.

Châlutiers
Feu vert au dessus d'un feu blanc en tête de mât, visibles sur tout l'horizon. S'il met son chalut à l'eau, trois feux blancs visibles sur tout l'horizon sous le feu vert. S'il hisse son chalut, 2 feux blancs entre un feu vert supérieur et un feu rouge inférieur, visibles sur tout l'horizon. Si le chalut est retenu par un obstacle, deux feux rouges sous les feux verts et blancs, visibles sur tout l'horizon.

Bateaux de pêche
Feu rouge sur feu blanc en tête de mât, visibles sur tout l'horizon. Si les filets sont déployés sur une distance supérieure à 150m, un feu blanc supplémentaire dans la direction des filets, visible sur tout l'horizon.